



Contrat unique de vente d'Electricité : ARENH
Fourniture et accès au réseau public de distribution et son utilisation
Conditions Particulières en vigueur au 01.02.2022
Clients raccordés en domaine Basse Tension > 36kVA

EDSB l'agence, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 810 687 236, dont le siège social est situé Place Médecin Général Blanchard - 05100 BRIANCON.
Contact par téléphone : 04 92 21 51 57, par mail : contact@edsb-lagence.fr ou sur le site internet www.edsb-lagence.fr

1. Client titulaire du contrat et Point de livraison

Raison sociale : JEAN JACQMART
SIRET : 332 069 194 00022 Immatriculée au RCS de : Douai
Titre/Prénom/Nom du Signataire : M. Jean JACQUEMART
Adresse Siège : 9 RUE GUSTAVE COLIEZ - 59146 PECQUENCOURT
Forme juridique : SARL
Capital social : APE : 6820A
Qualité : Gérant

Coordonnées de l'interlocuteur :

Titre/Prénom/Nom : M. Jean JACQMART
Tél. 1 : 03 27 86 45 01 Tél. 2 : 06 74 44 63 24 Courriel : carolinejacqmart@live.fr

L'objet du Contrat, la vente d'Electricité, est précisé à l'article II des Conditions Générales de Vente (CGV). Les Conditions Particulières de Vente (CPV) ont pour objet de préciser les modalités d'exécution du Contrat dont le(s) Point(s) De Livraison (PDL) est (sont) identifié(s) ci-dessous :

Nom et adresse du Site	GRD	PDL	FTA BT>36kVA	Puissances souscrites (kVA)				CAR indicative (MWh)
				HPH	HCH	HPE	HCE	
11 RUE GUSTAVE COLIEZ 59146 PECQUENCOURT	Enedis	50022956165270	CU	69	69	69	69	103,500

Le Client informera EDSB l'agence par écrit, de tout changement relatif aux informations concernant ce(s) site(s) dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois suivant le changement.

La Consommation Annuelle de Référence (CAR) est la consommation relevée sur les 12 mois précédant la présente proposition ; elle donc évolutive. La CAR est mentionnée à titre indicatif et ne constitue pas un engagement de consommation.

Horosaisonnalité du TURPE BTSUP 36 kVA :

HPH : Heures Pleines Hiver	HCH : Heures Creuses Hiver	HPE : Heures Pleines Eté	HCE : Heures Creuses Eté
Hiver : du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Eté : du 1 ^{er} avril au 31 octobre	

Les classes temporelles sont fixées localement par le gestionnaire de réseau de distribution en fonction des conditions d'exploitation des Réseaux Publics de Distribution (RPD). Elles sont communiquées à toute personne en faisant la demande.

2. Objet et durée du contrat

01/02/2022 - 16h00.

En matière significative la détermination du prix mentionné au présent Contrat et si le Client n'a pas préalablement adressé au Fournisseur par écrit sa décision de souscrire le présent Contrat, le Fournisseur pourra retirer par notification écrite au

des CGV.

CGV.

3. Prix

Les prix mentionnés dans le présent article sont des prix hors toutes taxes, impôts et contributions de toute nature, tel qu'indiqué à l'article VIII des CGV. Les prix de fourniture sont fixes sur la durée du contrat précisée dans l'article 2 :

Abonnement mensuel (€ HT)	Prix de la consommation (€ HT/kWh)			
	HPH	HCH	HPE	HCE
34,00	0,33228	0,14976	0,12178	0,01715

Les prix couvrent, pour le(s) site(s) identifié(s) à l'article 1, la fourniture d'électricité et la fonction de responsable d'équilibre.
Cette offre comprend 0% Energie Verte (article VIII- 4 des CGV).

Les prix de fourniture sont à majorer, en fonction de la réglementation en vigueur :

- des coûts du mécanisme de capacité
- des coûts proportionnels au soutirage physique RTE en vigueur à la date de signature (€/kWh).

Jean JACQMART
LOCATION
24 rue Gustave Coliez
59146 PECQUENCOURT
Tél Port. : 06.74.44.63.24
Siret : 332 069 194 00014

Tableau 1 : Coefficients d'indexation du prix de l'ARENH

Année	2015	2016	2017	2018
Coefficient	0,999%	0,999%	0,999%	0,999%

Tableau 2 : Coefficients d'indexation du prix de l'ARENH

Année	2015	2016	2017	2018
Coefficient	0,999%	0,999%	0,999%	0,999%

3.3.1 En cas d'évolution du prix de l'ARENH

En cas d'évolution du prix de l'ARENH décidée par les pouvoirs publics, les modalités d'indexation de chaque prix unitaire horosaisonnier sont décrites ci-après :

$$P_{\text{final}} = P_{\text{initial}} + T \times (P_{\text{ARENH}_{\text{révisé}}} - P_{\text{ARENH}})$$

avec

- P_{final} : nouveau prix unitaire après une évolution de prix ARENH.
- P_{initial} : prix unitaire avant une évolution de prix ARENH.
- T : taux d'ARENH tel que défini à l'article 3.3 des CPV.
- $P_{\text{ARENH}_{\text{révisé}}}$: nouveau prix ARENH publié par arrêté.
- P_{ARENH} : prix ARENH en vigueur (avant évolution).

Les modifications de prix résultant de l'indexation s'appliqueront de plein droit au Contrat et feront l'objet d'une information écrite au Client par EDSB l'agence. Elles prennent effet à la date d'entrée en vigueur du nouveau prix de l'ARENH fixé par les pouvoirs publics. En cas de modification de prix résultant de l'indexation intervenant entre deux factures, les consommations portées sur la facture suivant la date d'entrée en vigueur du nouveau prix ARENH sont facturées pour partie aux anciens prix unitaires et pour partie aux nouveaux prix unitaires, au prorata temporis du nombre de jours où ces prix sont en vigueur.

3.3.2 En cas d'écèlement ARENH

En cas de suspension/suppression du dispositif de l'ARENH ou en cas d'écèlement des volumes livrés au titre du dispositif pour quelque cause que ce soit, le prix de la fourniture applicable pour la période de livraison considérée sera établi sur la base d'une référence de prix de marché de l'électricité et d'une référence de prix de marché capacité, comme suit, avec pour chaque poste horosaisonnier :

$$P_{\text{final}} = P_{\text{initial}} + (T \times C_{\text{écèlement}} \times \frac{1}{1000} \times (P_{\text{Remplacement}_{\text{AnnéeL}}} - P_{\text{ARENH}_{\text{AnnéeL}}} + (1000 / h_{\text{AnnéeL}} \times P_{\text{Capacité}_{\text{AnnéeL}}}))$$

avec :

- AnnéeL : année calendaire au cours de laquelle intervient la livraison.
- P_{final} en €/HT/kWh : nouveau prix unitaire du poste horosaisonnier après prise en compte de l'écèlement des volumes ARENH
- P_{initial} en €/HT/kWh : prix unitaire du poste horosaisonnier tel que prévus à l'article 3. des CPV avant mise en œuvre de l'écèlement des volumes ARENH.
- T : taux ARENH de l'année calendaire tel que défini à l'article 3.3 des CPV.
- $C_{\text{écèlement}_{\text{AnnéeL}}}$: coefficient d'écèlement défini par la Commission de Régulation de l'Energie. En cas de suspension ou de suppression pour l'AnnéeL, ce coefficient sera égal à 1.
- $1/1000$: ratio permettant de passer de d'une unité en €/MWh à €/kWh.
- $P_{\text{Remplacement}_{\text{AnnéeL}}}$ en €/MWh : prix moyen de clôture du Baseload pour l'AnnéeAL publié sur EEX à compter de 17h45 suivant l'annonce de l'écèlement de la CRE sur 8 jours ouvrés. Ce prix sera majoré de frais d'accès marché de 0,10 €/MWh pour les publications de décembre.
- $P_{\text{ARENH}_{\text{AnnéeL}}}$: prix de l'ARENH à la date de l'écèlement.
- $h_{\text{AnnéeL}}$: nombre d'heures de l'AnnéeL.

Jean JACQMART
 LOCATION
 24 rue Gustave Coliez
 59146 PECQUENCOURT
 Tél Port. : 06.74.44.63.24
 Siret : 552 009 104 00014

Chaque facture mensuelle est émise sur la base des informations communiquées par le GRD à EDSB l'agence ou, à défaut, sur la base de prévisions de consommation du Client estimées par EDSB l'agence. Dès communication par le GRD des consommations réelles du Client, les éventuels écarts constatés entre les consommations estimées ayant servi de base à une facturation mensuelle et les consommations réelles par le GRD donneront lieu à une régularisation de facturation.

Les factures seront adressées au payeur désigné ci-dessous :

Nom du Payeur	Adresse du payeur	Adresse de facturation (si différente)
SARL JEAN JACQMART	9 RUE GUSTAVE COLIEZ 59146 PECQUENCOURT	

Modes de règlement proposés par EDSB l'agence :

- Prélèvement automatique ☐ Remplir le mandat de prélèvement SEPA joint + RIB
- Virement bancaire ☐ A EDSB l'agence, avec numéro de(s) facture(s) en libellé :
IBAN FR76 1009 6182 1200 0584 9530 134 - BIC : CMCIFRPP
- Carte bancaire ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon, par téléphone, ou par internet
- Espèces ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon
- Chèque bancaire ☐ A l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement, avec numéro de(s) facture(s) au dos du chèque

Lorsque les factures sont réglées par chèque, ils sont à libeller à l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement. Afin d'en permettre le traitement, ils doivent être adossés des références de la - ou des - facture(s) réglée(s). Sans indication sur l'affectation du règlement par chèque, ou pour quelque manquement du fait du client, le chèque sera retourné au client qui devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Lorsque les factures sont réglées par virement bancaire, le libellé du virement doit contenir les références de la ou des factures réglées. Sans indication sur l'affectation du règlement par virement, ou pour quelque manquement du fait du client, le virement ne pourra être affecté au compte du client, qui devra alors se manifester par écrit précis, et le client devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Délai de paiement :

Conformément à l'article X- 1 des CGV, le règlement des factures sera effectué dans un délai de 15 jours suivant la date d'émission des factures. Les factures sont émises et adressées tous les mois. Aucune minoration ne sera accordée pour le paiement anticipé. Les règlements reçus après la date d'exigibilité feront l'objet de facturation de frais, conformément à l'article X.- 2 des CGV.

Garantie :

Au titre du présent Contrat, un dépôt de garantie d'un montant de 0 € sera facturé par EDSB l'agence sur la première facture d'Électricité émise. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productible d'intérêt. Sous réserve de ne pas avoir été utilisé à concurrence de sommes dues par le Client durant le Contrat, le dépôt sera restitué sur la dernière facture émise au titre du Contrat et viendra en déduction de cette dernière.

6. Services associés

Votre contrat inclut les services suivants sans surcoût :

- Accueil physique du lundi de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au **04 92 21 51 57**
- Un interlocuteur disponible à l'adresse : contact@edsb-lagence.fr
- Service Espace Client 24h/24 en ligne sur l'espace personnalisé du site www.edsb-lagence.fr
- Alerte mensuelle sur facturation en cas d'écarts significatifs
- Bilan annuel
- Demandes diverses auprès du GRD (sauf en cas de panne) dont la prestation de changement de fournisseur

Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie qui recense les droits dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie sur le : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

Jean JACQMART
LOCATION
24 rue Gustave Coliez
59146 PECQUENCOURT
Tél Port. : 06.74.44.63.24
Siret : 332 069 194 00014

2. Informations générales

Le Client atteste avoir reçu l'agence EDSB l'agence à son domicile ou à son lieu de travail, et avoir pris connaissance de son contenu, et avoir accepté de signer le présent mandat, et d'autoriser l'agence à effectuer le changement de l'agence.

Le Client atteste également avoir pris connaissance de son contenu, et avoir accepté de signer le présent mandat, et d'autoriser l'agence à effectuer le changement de l'agence.

Le Client atteste également avoir pris connaissance de son contenu, et avoir accepté de signer le présent mandat, et d'autoriser l'agence à effectuer le changement de l'agence.

Cette autorisation sera valable pour le durée du contrat à compter de sa signature, et pour tout acte de l'agence relatif à l'accès et à l'utilisation du réseau, mise à disposition sur le site internet www.edsb-lagence.fr et les services qui y sont associés. Les présentes conditions particulières se substituent en tant que de besoin aux accords antérieurs et précèdent sur les conditions générales et les de l'agence.

Fait en un exemplaire, à Pecquencourt le 25/02/2022

NOM, Prénom du titulaire + signature : JACQMART Jean

Ou NOM Prénom du Mandataire + qualité + signature :

☐ En cochant cette case le Mandataire atteste disposer d'un mandat signé par le Client et le tenir à disposition d'EDSB l'agence à sa demande

Cette offre doit être signée et dûment complétée par une personne habilitée.

Les pièces à joindre : Kbis + relevé d'identité bancaire + copie CNI

8. Mandat de prélèvement SEPA

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

M ou M^{me} Jean JACQMART
Location
24 rue Gustave Coliez 59146 PECQUENCOURT

CRÉANCIER

EDSB l'agence

Place Médecin Général Blanchard - BP 6
05105 BRIANÇON CEDEX

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre OBLIGATOIREMENT)

IBAN : FR 76 3002 7172 3300 0653 5730 656

BIC : CM C I F R P P

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Pecquencourt Signature

Le : 25/02/2022

Réf. PDL : 50022956165270

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

Jean JACQMART
LOCATION

24 rue Gustave Coliez
59146 PECQUENCOURT
Tél Port. : 06.74.44.63.24
Siret : 332 069 194 00014

EDSB l'agence - Place Médecin Général Blanchard - 05100 BRIANÇON - 04 92 21 51 57 - www.edsb-lagence.fr
SAS au capital de 100 000 € - RCS GAP SIREN 810 687 236 - TVA FR23 810 687 236 - APE 3514Z